

Tulmar Safety Systems Inc

Fiche de données de sécurité

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit	Modèle 1XL – numéro de pièce 6152, 6152-014, 61010-002; Modèle 6XL – numéro de pièce 6141-(), 6291-(), 61002-(), 61003, 61004-(), 61011-(), 61025-(); Modèle 10XL – numéro de pièce 6143-(); Modèle 20XL – numéro de pièce 6269;
Autres moyens d'identification	Radeau de sauvetage, engin de sauvetage, autogonflable, n ° ONU 2990, Classe 9
Usage recommandé	Radeau de sauvetage gonflable destiné à être utilisé en cas d'urgence sur les avions d'affaires, commerciaux et même de l'aviation générale.
Restrictions d'utilisation	Gonflé au moyen du gaz comprimé, le radeau de sauvetage gonflable ne doit pas être utilisé ou stocké à proximité d'objets pointus pour éviter tout risque de perforation.
Identificateur du fournisseur initial	Tulmar Safety Systems Inc.
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC 613-996-6666

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification	Dioxyde de carbone CO ₂ , gaz comprimé, n ° de CAS 124-38-9, n ° ONU 1013, Classe 2.2 Batterie au lithium, batterie au lithium AA fournie avec l'équipement, n ° ONU 3481, Classe 9.
Dangers inhabituels	Le radeau contient une bouteille de gaz comprimé, qui peut se vider ou éclater sous l'effet de températures extrêmes ou d'un incendie. Le dioxyde de carbone déplace l'air et est asphyxiant à des concentrations élevées. Le radeau peut se gonfler automatiquement sans avertissement en cas d'incendie ou de chaleur excessive. Faites preuve de prudence dans les espaces confinés, car, une fois gonflé, l'engin de sauvetage sera bien plus grand que l'emballage d'origine. Le radeau est fabriqué en caoutchouc néoprène, et est doté d'une voilure en uréthane. Ces deux matières peuvent créer des fumées nocives dans certaines conditions d'incendie.
Autres dangers	Voir section 5
Éléments d'étiquetage	



SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	Concentration	Nom commun / Synonymes	Autres identificateurs
Dioxyde de carbone	124-38-9	Comprimé	CO ₂ ,	n ° ONU 1013
Batterie au lithium	S/O	S/O	Cellules	n ° ONU 3481

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec le gaz CO₂.

- Inhalation** Amener la personne dans un endroit ventilé à l'air frais et consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** Si le tissu oculaire est gelé, consulter immédiatement un médecin; si le tissu n'est pas gelé, rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. En cas d'irritation, de douleur, d'enflure ou de répercussions persistantes sur la vision, consulter un médecin dans les meilleurs délais.
- Contact avec la peau** Le CO₂ liquéfié peut provoquer des gelures / engourdissements en cas de contact avec la peau. NE PAS frotter la ou les zones touchées ni les rincer à l'eau : éliminer rapidement la source de contamination; couper soigneusement autour de la partie du vêtement qui colle la ou les zones touchées de la peau et enlever le reste du vêtement. Couvrir lâchement la zone touchée à l'aide d'un pansement stérile. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion** NE PAS provoquer de vomissements, consulter immédiatement un médecin.

Dans des conditions normales d'utilisation, les batteries sont hermétiquement fermées. Les mesures de premiers secours ci-dessous s'appliquent aux batteries ouvertes ou présentant une fuite;

- Inhalation** Amener la personne dans un endroit ventilé à l'air frais et consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures, jusqu'à ce qu'il ne reste aucune trace du produit chimique. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** Enlever les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau et du savon.
- Ingestion** NE PAS provoquer de vomissements, consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Auto-inflammation

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

De grands volumes d'eau, du dioxyde de carbone, des extincteurs chimiques, des extincteurs à poudre, du sable. L'eau n'éteindra peut-être pas les batteries en feu, mais elle refroidira les batteries adjacentes et empêchera la propagation du feu. Les incendies impliquant des batteries au lithium peuvent être maîtrisés en

inondant lesdites batteries dans d'eau. Toutefois, le contenu de la batterie réagit au contact de l'eau pour former l'hydrogène gazeux. Dans un espace confiné, l'hydrogène gazeux peut constituer un mélange explosif. Dans cette situation, les agents extincteurs sont recommandés. Un agent extincteur éteindra des batteries au lithium en feu.

Agents extincteurs inappropriés

S/O

Dangers spécifiques du produit

Le radeau contient une bouteille de gaz comprimé CO₂ qui peut s'activer ou s'éclater sous l'effet des températures extrêmes. Tenir à l'écart des flammes nues et des sources de chaleur extrême. / Si la bouteille de gaz comprimé CO₂ chauffe rapidement, les fusées de signalisation peuvent exploser.

Équipement de protection spéciale

Aérer d'abord la zone et porter un inhalateur protecteur et des vêtements de protection.

Précautions spéciales pour les pompiers

Les intervenants d'urgence doivent porter un appareil respiratoire autonome. La combustion des batteries au bisulfure de fer-lithium produit des fumées d'hydroxyde de lithium toxiques et corrosives, ainsi que du gaz sulfureux.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Les matières dangereuses sont contenues dans des unités scellées à l'intérieur du radeau de sauvetage conditionné. Les déversements ne devraient présenter aucune menace si les unités scellées ne sont pas percées.

Gaz comprimé, se protéger contre les gelures et ventiler la zone.

Ventiler la pièce ou les zones pour éviter une concentration élevée de CO₂ en cas de rejet accidentel.

Éviter l'exposition aux vapeurs électrolytiques provenant de batteries ouvertes ou présentant une fuite.

Porter des lunettes de sécurité dotées de protections latérales lors de la manipulation d'une batterie ouverte ou présentant une fuite.

Les sources d'inflammation doivent être éliminées. Manipuler le matériau avec précaution.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Le CO₂ se dissipe dans l'atmosphère extérieure. Ne laisser aucun déchet, si ce n'est le gilet, qui peut être nettoyé en vue d'un usage ultérieur. Peut contenir des batteries, éliminer le radeau conformément aux réglementations locales.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas chauffer ou percer la bouteille de CO₂. Ne pas laisser tomber ou écraser les radeaux conditionnés. Lors du retrait du radeau de son emballage, NE PAS TIRER LA CORDE D'INFLATION, car cela activera le système de gonflage. Ne soulever le radeau conditionné que par ses poignées s'il est conditionné dans une valise en tissu. Si le radeau est conditionné dans un conteneur rigide, soulever celui-ci par le bas. L'ouverture de la valise du radeau ou du conteneur rigide peut provoquer le gonflement du radeau. Le radeau de sauvetage peut causer des blessures s'il est gonflé à proximité de personnes non autorisées ou dans un endroit confiné. La bouteille de gaz comprimé du radeau de sauvetage est équipée d'un dispositif de décompression. Le dispositif de décompression évacuera le gaz de la bouteille si celle-ci est stockée à des températures supérieures à 54°C. Le radeau peut se gonfler partiellement ou totalement si le dispositif de décompression s'active.

Conditions de sûreté en matière de stockage Stocker le radeau de sauvetage dans un endroit frais et sec, à l'abri de la chaleur excessive, des flammes nues et de l'humidité.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH® TLV®		Limite d'exposition autorisée par OSHA	
	Moyenne pondérée en fonction du temps (MPT)	Limite d'exposition de courte durée (LECD)	Moyenne pondérée en fonction du temps (MPT)	Limite d'exposition de courte durée (LECD)
Dioxyde de carbone	5 000 ppm	30 000 ppm	5 000 ppm	30 000 ppm

Contrôle d'exposition des batteries :

Exigences en matière de ventilation : Non nécessaire dans des conditions normales.

Protection respiratoire : Non nécessaire dans des conditions normales.

Protection des yeux : Non nécessaire dans des conditions normales.

Gants : Non nécessaire dans des conditions normales.

Remarque :

Contrôles d'ingénierie appropriés Ventilation mécanique rejetant l'air à l'extérieur, enceinte personnelle, fonctionnement à distance ou automatisé, alimentation en air de remplacement

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage Lunettes de sécurité

Protection de la peau Gants de protection contre les agents chimiques

Protection des voies respiratoires Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque les concentrations d'oxygène sont faibles ou si les concentrations dans l'air dépassent la limite d'exposition professionnelle.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	S/O
Odeur	S/O
Seuil olfactif	S/O
pH	S/O
Point de fusion et point de congélation	S/O
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	S/O
Point d'éclair	S/O
Taux d'évaporation	S/O
Inflammabilité (solides et gaz)	S/O

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	S/O
Tension de vapeur	S/O
Densité de vapeur (air = 1)	S/O
Densité relative (eau = 1)	S/O
Solubilité dans l'eau	S/O
Solubilité dans d'autres liquides	S/O
Coefficient de partage, n-Octanol / Eau (Log Kow)	S/O
Température d'auto-inflammation	S/O
Température de décomposition	S/O
Viscosité	S/O

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	S/O
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales
Risque de réactions dangereuses	Peut former des fumées nocives en cas d'incendie.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur et des objets tranchants.
Matériaux incompatibles	S/O
Produits de décomposition dangereux	Le CO2 sera rejeté dans l'atmosphère, et le radeau de sauvetage restera intact.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation Contact avec la peau Contact avec les yeux Ingestion

Toxicité aiguë

LC50	Non classifié
LD50 (orale)	Non classifié
LD50 (cutanée)	Non classifié

Remarque :

Corrosion / Irritation cutanée	Aucun effet irritant sur la peau
Lésion oculaire grave / Irritation	Peut provoquer une irritation oculaire légère.
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique	S/O
Dangers par aspiration	S/O
Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées	S/O
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	S/O
Cancérogénicité	Aucun composant cancérigène n'a été identifié.

Nom chimique	IARC	ACGIH®	OSHA
S/O	S/O	S/O	S/O

Remarque :

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture Aucun effet n'a été signalé
Fonction sexuelle et la fertilité Aucun effet n'a été signalé
Effets sur ou via l'allaitement Aucun effet n'a été signalé
Mutagenécité sur les cellules germinales S/O
Effets d'interaction S/O

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Le CO2 peut être nocif pour la vie aquatique
Persistance et dégradation S/O
Potentiel de bioaccumulation S/O
Mobilité dans le sol S/O
Autres effets nocifs S/O

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Tout gaz comprimé libéré se dissipera dans l'atmosphère et ne laissera aucun déchet dangereux. Les autres parties solides du radeau de sauvetage peuvent être éliminées comme des déchets domestiques, conformément aux lois et règlements locaux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	n ° ONU	Désignation officielle de transport	Nom technique (pour N.S.A. entrée)	Classe(s) de danger relatif(s) au transport	Instructions d'emballage IATA
	2990	Radeau de sauvetage	Engin de sauvetage autogonflable	9	955

Précautions spéciales S/O
Dangers environnementaux S/O
Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC S/O

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement À notre connaissance, il n'y a pas de produits chimiques à des niveaux qui nécessitent un rapport pour ce produit.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de la plus récente version révisée 21 mars 2022